

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 3 DÉCEMBRE

LA CHAMBRE ACTUELLE

La Chambre n'a pas tardé à se faire juger. D'après les républicains compétents, elle est très au-dessous de la moyenne et tient le bas de l'échelle dans l'histoire parlementaire de ces vingt années de République décadente.

Il faut bien le croire puisque les républicains l'affirment : la France démocratique est aussi mal représentée que possible. On avait écrit de la dernière Chambre qu'elle « ruisselait d'abjection ». Il paraît que, pour celle-ci, c'est moins l'abjection que l'imbécillité qui est la note dominante.

La presse du cru nous explique la chose par le menu.

M. Maret exquise le tableau le plus navrant de l'intelligence du personnel parlementaire !

On se croirait à une représentation d'un théâtre très libre.

Le rédacteur en chef du *Radical* essaie de faire saisir par la démocratie toutes les niaiseries des maîtres souverains de la France.

M. Maret, au moins, y met des formes. Il se contente de faire entendre que les élus du scrutin de la sophistication et de la grande manœuvre des concentrés sont de très pauvres esprits, qui tiennent trop à montrer, pour leur début, leur parenté avec le célèbre Jocrisse.

La *Lanterne* ne se croit pas tenue à toutes ces circonlocutions.

Elle appelle un chat un chat et les députés des imbéciles. Elle écrit avec de très gros caractères, en tête de son numéro du jour, ce titre :

« LE RÉGNE DES IMBÉCILES »

Et, sous ce titre, elle débite un tas d'observations toutes plus désobligeantes les unes que les autres pour les souverains choisis par le ministère et offerts à la démocratie :

« Jadis, aux débuts de la République, il y avait une élite, un état-major, des hommes marquants, non pas en grand nombre, mais juste assez pour faire un personnel de « ministrables », selon les besoins du moment.

« Il y avait des « spécialités » qui étaient des illustrations et des compétences qui étaient des autorités. Le nombre des ministrables était restreint. Il fallait être vraiment « marquant » pour compter parmi les hommes d'Etat.

« Cette élite a disparu. La mort en a pris la majeure partie ; le Sénat — qui est l'enterrement des vivants — en a fait disparaître le reste. Les « illustrations » se sont faites rares.

« Le niveau des ministrables a baissé, baissé.

« Les médiocrités sont entrées de plain-pied dans la sphère des « hommes d'Etat ».

« Tout le monde, désormais, était ministrable. Et, par suite, tout le monde était candidat. Il n'est pas un sous-vétérinaire dénué d'orthographe qui n'ait le droit d'espérer, un jour ou l'autre, au moins un sous-secrétariat.

Dans cette dégringolade générale, où l'on a vu M. Spuller passer grand homme — et dans la diplomatie, encore ! — tous les rangs étaient confondus.

« Le premier imbécile venu pouvait, sans ridicule, aspirer au pouvoir.

« Parbleu ! M. Tirard est bien devenu président du Conseil !

« Que répondre à cela ?

« Cette vulgarisation du pouvoir, ce galvaudage des portefeuilles a été, sans qu'on se l'avoue, une des grosses causes de l'infécondité du parlementarisme. Cette déplorable abondance d'aspirants au pouvoir, c'est le règne des médiocrités qui l'a produite. Quand on peut faire un ministre du premier sot venu, tous les sots, du premier au dernier, veulent être ministres. C'est clair. Et les médiocrités au pouvoir, c'est l'impuissance des gouvernements et la stérilité des Chambres.

« La plupart des fautes commises viennent de là.

« Et c'est précisément pour cela que nous préconisons les grandes commissions.

« Pour bien faire les affaires d'un pays, il faut « des compétences ».

« Le grand défaut de nos lois, c'est qu'elles ont été faites par des gens incompétents et votées par des médiocres qui, le plus souvent, votaient sans savoir.

« Mais sommes-nous donc des Bédiens, frappant d'ostracisme tout ce qui dépasse le niveau de la bêtise générale ?

« Et après avoir pâti, comme nous venons de le faire, pour avoir inauguré le règne des médiocres, voulons-nous inaugurer, maintenant, le règne des imbéciles ? »

Vous direz que tout cela, on le savait. La *Lanterne* n'apprend rien de nouveau à personne ; pas plus aux Français qu'aux Étrangers.

Sans doute, mais il est utile de recueillir, de la plume même de ceux qui veulent imposer la République à la France, l'aveu que ce régime a été d'abord celui de la médiocrité et est devenu celui de l'imbécillité.

C'est le mot de M. Thiers, qui se vérifie sur les destinées fatales d'une République en France :

« Le sang ou l'imbécillité ».

Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans cette triste aventure démocratique, c'est que des hommes distingués par l'esprit et les sentiments choisissent ce moment pour se rallier à la République et pensent que cette chose imbécile, si scrupuleusement décrite par le *Radical* et la *Lanterne*, peut servir au bonheur, au relèvement de la France.

C'est le cas de répéter : Ceci est encore plus étonnant que cela.

A LA CHAMBRE

Séance d'hier lundi. — Depuis l'ouverture de la vérification des pouvoirs, il a été entendu que lorsqu'une proposition d'invalidation est repoussée, la validation résulte de ce rejet sans qu'il soit nécessaire de recourir à un second vote portant sur la validation elle-même.

En d'autres termes, le rejet d'une demande d'invalidation entraîne la validation par voie de conséquence.

M. Floquet vient de déroger à cette règle.

Le 6^e bureau concluait à l'annulation des opérations électorales dans l'arrondissement de Gien, où M. Loreau a été élu député. Ces conclusions — que rien d'ailleurs ne justifiait — ont été repoussées, à égalité de voix, par 240 voix contre 240. Conformément à la procédure pratiquée jusqu'à ce jour, ce vote tranchait définitivement la question soumise à la Chambre. M. Loreau devait être proclamé élu.

Cependant, sur la proposition de M. de Lannesson, la majorité républicaine a voté une enquête parlementaire.

De plus en plus étrange, la procédure en matière de vérification des pouvoirs.

La Chambre a validé quatre députés et invalidé le cinquième ; si elle continue de ce train, nous en avons pour un peu de temps ; les vacances de Noël arrivent et les députés non encore validés en seront réduits à mettre leur sabot dans la cheminée pendant la messe de minuit.

Et les lois d'affaires, quand viendront-elles ? Plusieurs députés de la Droite ont pris une initiative intelligente ; ils ont déposé sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à modifier les tarifs de douane. Il n'est pas trop tôt de s'occuper de la question, puisque les traités de commerce arrivent bientôt à échéance.

Le onzième bureau a conclu à l'invalidation de M. Le Veille, député boulangiste de Limoges.

La sous-commission du dixième bureau, chargée d'examiner les dossiers concernant l'élection du comte Greffulhe, s'est réunie hier à dix heures.

Elle a entendu M. Greffulhe, qui a apporté de nouveaux documents dont la lecture n'a pas duré moins de deux heures.

A la suite de cette nouvelle communication, la sous-commission a décidé de s'ajourner à huitaine.

Pendant ce temps, le rapporteur étudiera ce nouveau dossier.

La décision ne sera prise que plus tard, d'autant plus que le bruit court que M. Humbert doit, de son côté, fournir des documents écrasants contre le comte Greffulhe.

Il est très possible que la sous-commission demande une enquête à la suite de ces renseignements contradictoires.

INFORMATIONS

Le Président de la République a reçu hier matin les généraux Jamont, commandant le 4^e corps d'armée ; de Guiny, commandant le 3^e corps ; Coiffé, commandant le 4^e corps ; Villain, commandant le 9^e corps ; Logerot, commandant le 7^e corps ; de Launay, commandant le 12^e corps.

Ces généraux viennent prendre part aux travaux de la commission de classement.

LA COMMISSION DE CLASSEMENT

La commission supérieure de classement s'est réunie pour la première fois hier, dans l'après-midi, sous la présidence de M. le général Saussier.

A cette occasion, M. de Freycinet offrira plusieurs grands dîners aux membres de cette commission.

UNE TAXE SUR LES ÉTRANGERS

Le groupe industriel et commercial de la Chambre va prendre l'initiative d'un projet de loi tendant à imposer une taxe de séjour aux étrangers résidant en France.

Le maire de Toulon, qui se trouve depuis quelque temps à Paris, s'est rendu à l'Élysée, accompagné de MM. le vice-amiral Peyron, Allègre, Ferrouillat et Daumas, sénateur, et Raspail, député de Toulon.

Ils ont invité le président Carnot à s'arrêter à Toulon, pendant le voyage qu'il a projeté de faire dans le Midi au printemps prochain.

L'invitation a été acceptée en principe par le Président de la République.

ELECTIONS MUNICIPALES

Des élections municipales ont eu lieu dimanche à Nevers.

Elles ont donné un maximum de 1,400 voix à la liste révisionniste.

Les conservateurs ont obtenu 1,400 voix et le parti opportuniste 1,000 voix.

La *Gazette de Francfort* confirme la nouvelle d'après laquelle l'empereur Guillaume assisterait, le 9 décembre, à une représentation de gala qui serait donnée, en son honneur, à l'opéra de Francfort-sur-le-Mein.

Ce serait comme une préparation au couronnement dont on parle depuis quelque temps.

NOUVELLES MILITAIRES

PLUS DE GÉNÉRAUX

Au cours de la polémique qui s'engagea il y a quelques semaines à propos des derniers événements du Tonkin et qui eut pour épilogue la laïcisation du ministère de la marine, la *République française* demandait que pour faciliter la subordination du commandement militaire à l'autorité civile, on donnât à nos troupes d'Indo-Chine « des chefs moins élevés en grade et nécessairement plus conciliants ».

Un autre journal républicain reprend aujourd'hui cette même thèse, mais en l'appliquant cette fois à l'armée en général.

Dans un article intitulé : « Le Régiment de demain », la *France* demande que nos régiments de guerre soient constitués à six bataillons de 2,700 hommes chacun, ce qui donnerait un effectif de 16,200 hommes, et notre confrère ajoute qu'il y est amené par des considérations politiques, sociales et militaires : « politiques, parce qu'il est d'essence démocratique de n'avoir, en République, que des fonctionnaires d'un rang peu élevé ; un colonel sera moins dangereux pour la liberté ».

» qu'un général; — sociales, parce que les hommes grandissent avec la situation qu'on leur fait; l'armée vaudrait infiniment plus si chacun de ses colonels avait l'étoffe et l'autorité d'un général en chef; militaires, parce que, en augmentant l'importance numérique du régiment, on diminuera d'autant le nombre des non combattants, des non valeurs, dont l'armée nationale est aujourd'hui encombrée.»

Comme on le voit, c'est toujours la même tendance, ravalant l'autorité militaire de manière à la subordonner plus aisément à l'autorité civile. Donc plus de généraux, des colonels, en attendant que ceux-ci soient remplacés à leur tour par des capitaines.

Le côté piquant de l'affaire, c'est que le journal qui trouve les généraux dangereux pour la liberté, est précisément un des plus chauds partisans du général Boulanger.

TOUJOURS LES BRIMADES

Le conseil de guerre du 11^e corps, sous la présidence du colonel de gendarmerie Chamoin, était saisi d'une affaire qui montre que les brimades existent toujours dans certains régiments.

Au commencement de ce mois, un nommé Legall arrivait à Vannes et était incorporé au 35^e d'artillerie comme réserviste.

Parlant à peine français, ses ahurissements quand on l'interrogeait le désignaient comme la tête de Turc de la batterie.

Le 6 courant, après l'appel du soir, le brigadier Emmanuel fit subir à Legall diverses vexations, puis, à la fin, prenant un mousqueton, il lui déclara qu'il allait le tuer et le coucha en joue.

A ce moment, Legall, perdant la tête, se jeta sur son supérieur.

Une bataille s'engagea, au cours de laquelle le brigadier reçut neuf blessures.

Legall comparait donc devant le conseil de guerre pour répondre de voies de fait envers un supérieur en dehors du service.

Il a été acquitté à l'unanimité.

On publie depuis deux ans nombre d'ouvrages sur la basse tyrannie exercée dans les régiments par les sous-officiers et les brigadiers. Voilà un fait qui vient corroborer pleinement les récits des divers auteurs qui ont pris à tâche de rendre publics les abus de galons dont sont victimes les simples soldats.

On a acquitté le malheureux réserviste, c'est justice. Ne serait-il pas également très équitable de casser de son grade le brigadier, lâchement provocateur d'une scène nuisible en tous points au respect hiérarchique et au maintien de la discipline? L'autorité supérieure ne devrait-elle pas toujours intervenir dans des cas aussi graves, et par des punitions très sévères empêcher le renouvellement de vexations inqualifiables? (Petit Journal.)

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Minuit sonnait à l'église voisine. Hans s'était assoupi, Germaine cessait de pleurer. Suzel chantait doucement, doucement. Peu à peu sa voix devint un murmure. Elle replaça le cher ange dans le berceau, l'enveloppa d'un lambeau de couverture; puis elle vint continuer sa veillée sous la lampe fumeuse. Le sommeil lui brûlait les yeux; sa tête endolorie était lourde, bien lourde. Hélas! il fallait achever le travail, afin de pouvoir acheter un morceau de pain.

Et tandis que, fiévreusement, Suzel tirait l'aiguille, on souffrait aussi, on souffrait plus encore dans une riche demeure du faubourg Saint-Germain.

Le malheur est impitoyable, insatiable. Rien ne l'arrête: ni les valets de pied qui se tiennent à la porte, ni la richesse, ni les titres. Nul ne pourrait nier l'égalité des larmes.

Dans la rue de Varennes, un petit cercueil, couvert de roses blanches, prenait le chemin

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

SAUMUR

Un tamponnement s'est produit hier matin à Nantilly par suite de la fausse manœuvre d'un aiguilleur.

Les voyageurs, à part quelques contusions, n'ont pas eu grand mal; mais ils couraient un véritable danger. Le mécanicien, heureusement, a pu le prévenir en arrêtant son train assez à temps. Les dégâts matériels se bornent aux tampons de la machine et du fourgon, qui ont été brisés.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Sur l'urgence de la proposition relative aux sanctions pénales de la loi des syndicats professionnels, MM. Berger, de La Bourdonnaye, général Lacretelle, de Maillé, de Soland, de Terves ont voté contre; M. Fairé, non validé, n'a pas voté.

Sur l'invalidation de M. du Mesnildot, tous nos députés, y compris M. Fairé, ont voté contre.

LE TARIF DES TRANSPORTS

Voici le nouveau tarif proposé par le ministre des finances sur le droit du timbre des récépissés délivrés par la compagnie du chemin de fer pour les transports effectués en petite vitesse:

35 centimes pour les transports inférieurs à 3 fr.; 70 centimes pour ceux de 3 à 20 fr.; 1 fr. 40 pour ceux de 20 à 50 fr.; 2 fr. 40 pour ceux au-dessus de 50 fr.

Le tarif nouveau donnerait au Trésor trois millions que lui faisait perdre le tarif de la loi sur les finances de 1890.

LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE

Parmi les modifications régionales, résultant du projet de réorganisation du personnel judiciaire, un juge serait supprimé à Rochefort, un substitut supprimé à Baugé, Châtellerauld, Dreux, et un nouveau substitut serait adjoint au Mans et à Saint-Amand.

En outre, les arrêts de la Cour d'appel seraient rendus par cinq juges, les arrêts de la Chambre des mises en accusation par trois juges, le président compris.

LA RÉPRESSION DU VAGABONDAGE

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire concernant la répression du vagabondage.

Dans cette circulaire, M. Constans enjoint aux préfets de sévir rigoureusement contre les catégories d'individus qui, soit ouvertement, soit sous le couvert de diverses professions, se livrent à la mendicité ou vivent en état de vaga-

du cimetière.

Qu'était-il venu faire en ce monde, ce pauvre être qui s'en allait sitôt, à l'aube de sa vie?

Ce qu'il était venu faire?

Souffrir quelques heures; puis, sans avoir rien vu, rien compris, sans avoir même montré son sourire, il était remonté vers les anges, ses frères, laissant vide un riche berceau, et déchirant, en prenant son vol, un pauvre cœur de mère.

Cette mère, c'était M^{me} de Guérande.

Qu'elle avait désiré la venue de sa fille! Elle l'avait demandée à Dieu durant de longues années; elle l'avait demandée avec des larmes, avec des prières. L'amour maternel la consolait de ses chagrins; et, lorsque M. de Guérande passerait au cercle une partie des nuits, la mère ne serait plus seule; n'aurait-elle pas le berceau?

On la fit élégante, cette barcelonnète aux barreaux d'or. L'hôte attendu vint en novembre, y souffrit deux jours; puis, avec un soupir insaisissable, s'affranchit à jamais des misères d'ici-bas.

M^{me} de Guérande regardait, l'œil morne, la toute jeune morte. Elle ne pleurait pas, mais

les mains jointes et serrées, son effrayante pâleur, le mouvement fébrile de ses lèvres, disaient assez que la mort, en venant lui prendre sa fille, lui arrachait, du même coup, tout son bonheur.

Et, soudain, elle se leva toute droite, jeta un cri horrible; ses bras battirent l'air et inanimée, elle retomba sur l'oreiller.

Lorsqu'elle reprit ses sens, elle avait tout oublié. Sa raison venait de sombrer dans sa cruelle douleur. Elle promenait son regard autour d'elle, comme si elle se fût réveillée dans un pays inconnu. Un brouillard voilait son cerveau. Tout lui apparaissait confus, indécis. Sa chambre flottait autour d'elle, ainsi que les glaces de Venise, que les meubles d'ébène, que le grand lit aux tentures Louis XV.

Non loin du lit, une femme au grave visage, qu'on reconnaissait, à sa cornette blanche, pour être une sœur de charité, observait avec attention la pauvre folle. Sous son regard pur et bienveillant, M^{me} de Guérande se sentit rassurée. Ses lèvres ébauchèrent un sourire, et, d'une voix étonnamment douce:

— Que s'est-il donc passé? interrogea-t-elle. Je souffre horriblement, là, dans les

appelé aussitôt, craint pour les jours de l'imprudent ouvrier.

BEAUPRÉAU. — Un triste accident de chasse vient de jeter la consternation dans la ville de Beaupréau.

Jeudi dernier, M. Gardras, receveur de l'enregistrement, était à la chasse. Il voulut franchir un haie, tenant son fusil armé à la main. Il faut croire qu'une branche s'engagea de façon à presser la détente. Le coup partit et atteignit M. Gardras à une oreille.

Le receveur s'affaissa foudroyé. La charge avait fait balle et avait pénétré profondément dans le cerveau. Quand on releva le malheureux chasseur, il était au milieu d'une véritable mare de sang.

M. Gardras était âgé de 35 ans environ.

Il laisse une veuve et deux enfants jumeaux, âgés de six ou sept ans.

TOURS. — Vandalisme républicain. — Les journaux de Tours nous apprennent que les fleurs de lys ont disparu des armes de la ville de Tours. Non-seulement les étoiles ont remplacé, au théâtre, les fleurs de lys d'or, mais les en-tête des lettres municipales ont subi cette mutilation stupide. Dans les armes de Tours, la vieille devise: *Sustentant lilia turres* a également disparu.

Ne se trouvera-t-il pas un habitant pour tenter au maire de Tours un procès pour mutilation de monument public? Est-ce qu'il n'y a pas à Tours un architecte correspondant du ministère et accrédité pour la conservation des monuments historiques?

Un scandale à la cathédrale de Tours. — Hier matin, à huit heures, le nommé Moru, Charles-Victor, 42 ans, menuisier à la journée, demeurant rue des Jacobins, 9, est entré à la cathédrale par curiosité, et voyant le prêtre faire des grimaces, dit-il, la colère lui est montée au cerveau, car il est anarchiste et n'admet pas les doctrines artificielles, et se précipitant vers le maître-autel par une grille ouverte, il a renversé les candélabres qu'il a tordus et brisés, il a piétiné sur l'exposition du Saint-Sacrement et a finalement produit un dégât estimé à dix mille francs.

En sortant tranquillement de la cathédrale, il rencontra M. le curé qui rentrait et lui dit: « Allez voir votre autel, je l'ai mis dans un bel état ». M. le curé, croyant avoir affaire à un fou, ne prit pas garde à ces paroles, et ce ne fut qu'en arrivant près du maître-autel qu'il s'aperçut du sacrilège qui venait d'être commis.

Ce misérable est marié. Sa femme, paraît-il, est très respectable et joint de la meilleure réputation; on la dit même pieuse et remplissant ses devoirs religieux.

Son fils est élevé chez les Frères des écoles

tempes... Suis-je au lit depuis longtemps, ma sœur?...

— Vous voilà mieux, fit la religieuse, en arrangeant d'une main exercée les plis des couvertures; car le lit était bouleversé. Ne parlez pas, vous êtes encore trop faible.

— Oui, bien faible; mais cela va mieux.

Et, son œil s'éclairant tout à coup:

— Ah! je me souviens... J'ai une petite fille... La voilà... Viens, ma mignonne!...

Les pauvres bras de la folle, tout chauds encore d'amour maternel, se tendaient et cherchaient dans l'espace l'enfant bien aimée. Puis ils s'arrondirent et se balancèrent mollement: ils berçaient le néant.

Une larme tremblait aux paupières de la sœur. Voulant cacher son émotion, elle s'approcha de la fenêtre, regarda, durant un instant, la rue blanche de neige; alors elle revint, tenant en main un verre de cristal rempli d'un breuvage calmant.

M^{me} de Guérande berçait toujours, répétant avec un sourire nerveux et un regard égaré:

— C'est Germaine; elle s'endort; elle ferme ses beaux yeux...

Et elle se mit à chanter, sur un mode mi-

